

Campus de Villetaneuse

“La mise en lumière du campus de Villetaneuse est directement liée au projet d’aménagement urbain du campus” et des quartiers environnants”¹

C’est dans le cadre du grand projet d’aménagement “Villetaneuse et Université” qui englobe le campus de Villetaneuse et ses abords, que l’université Paris 13 s’est enga-

gée dans la rénovation de l’éclairage du campus et de ses espaces extérieurs. Un projet attendu depuis longtemps par les étudiants et les personnels.



1. Le désenclavement du campus

Érigé à la fin des années 1960, le campus de Ville-taneuse s'étend sur 20 ha, comprend une vingtaine de bâtiments, et compte aujourd'hui près de 12 000 étudiants. Réellement pluridisciplinaire, l'université Paris 13 est un pôle majeur d'enseignement et de recherche au Nord de Paris.

Le campus est posé dans cette banlieue sans réelle communication avec son environnement : séparé de la ville à l'Ouest par des friches, sortes de "no man's land" initialement prévues pour l'extension de l'université, au Nord par la voie ferrée sans accès de ce côté, bordée à l'Est par la cité HLM Salvador Allende. Si le campus n'est pas concrètement fermé par une clôture, il n'en pas moins coupé du reste de la ville par manque de lien et de passerelle. *"C'est cette situation que vont changer, sur l'ensemble du site, le schéma d'aménagement de Christian Devillers ainsi que les recommandations de Florence Mercier, paysagiste, dans sa charte des espaces publics, explique Gilles Andriot, responsable du patrimoine à l'université Paris 13. Tout d'abord, une entrée Nord va être ouverte et donnera accès à une gare intermodale (tramway, SNCF, bus) qui desservira à la fois le centre-ville, la cité Allende et le campus. Une voie piétonne Est-Ouest a été percée sous un des bâtiments de la cité pour relier celle-ci au campus."*

De plus, la ligne du futur tramway Saint-Denis-Épinay-Villetaneuse passera en bordure du campus côté Est, dans le sens Nord-Sud. L'ensemble des voies du campus, toutes des cheminements piétons, va également être réaménagé. *"Le nombre de maîtres d'ouvrage et de projets différents est une contrainte*

depuis les premières études, commencées il y a 10 ans, souligne Nicolas Lecuyer, chef de projet à l'EPA Plaine de France. Ce n'est qu'en 2003 qu'un protocole a été signé entre tous les partenaires, l'EPA étant alors mandaté pour être ensemblier de ce vaste projet qui devrait voir le jour avec une première tranche de travaux, livrée en 2007."

2. La prise en compte de l'éclairage

Dans ce contexte, comment envisager un réaménagement urbain et paysager sans y inclure l'éclairage ? Résultat d'une réflexion conjointe avec le Bureau de l'architecture et de l'urbanisme², la prise en compte de l'éclairage public s'impose. Gilles Andriot précise : *"les installations étaient soit inexistantes, soit déficientes ou de mauvaise qualité, tant au niveau du matériel que de la lumière"*. En effet, la maintenance n'avait jamais vraiment été assurée ou mal : certains candélabres trop vétustes avaient été "remplacés" par des projecteurs équipés de lampes de 1 000 W disposés au sommet des bâtiments et orientés vers les cheminements.

Partant de ce constat et sur la base de recommandations de REEL, le Groupement d'Intérêt Public Épinay-Villetaneuse du Grand Projet de Ville, lauréat d'un appel à projet national DIV³/EDF, a missionné l'EPA Plaine de France pour lancer une consultation en vue d'élaborer une étude lumière sur l'ensemble du territoire du PUUV (projet universitaire et urbain de Villetaneuse).

C'est l'agence IXO qui est chargée de sa réalisation, avec Stéphane Servant, concepteur lumière, qui

explique : *“Le diagnostic a montré que la perception nocturne du site est essentiellement liée à l'éclairage depuis le campus universitaire. Il ne semble jamais dormir et, par sa lumière très fonctionnelle, il plonge les usagers dans un espace parfois anxiogène. Mais ce territoire détient pourtant de nombreux atouts d'ordre végétal, architectural et plastique (couleur et matière) que la lumière pourra révéler de nuit.”*

3. Le sdal

De cette analyse sont nées les propositions de mises en lumière des différents espaces identifiés par le projet d'aménagement urbain et paysager. La lumière doit permettre de recréer des îlots et des composantes urbaines en leur donnant une image de qualité. Ainsi, l'éclairage participe à la lisibilité des espaces parcourus, permet de hiérarchiser différentes zones dans une cohérence d'ambiances conviviales et sécurisantes.

“Cet éclairage doit permettre le confort nocturne du site, précise Stéphane Servant. L'utilisateur est au centre du processus de création de ce morceau de ville, englobant la complexité de la mixité des fonctions et des espaces afin de rendre au passant son environnement, qu'il puisse le partager en bonne urbanité.”

Difficile, compte tenu de l'état des lieux, de parler d'économies, cependant, c'est bien dans un contexte de maîtrise de l'énergie qu'est abordé le projet qui préconise des matériels à performances élevées, tant pour leur durée de vie, leur résistance que pour leurs consommations. Cette maîtrise passe aussi par un



Projet universitaire et urbain de Villetaneuse. Le sdal et ses principes d'implantation lumière.

travail fin de conception lumière pour limiter toute forme de gêne visuelle liée aux sources lumineuses (éblouissements, zones de luminances trop importantes) qui ont tendance à réduire l'impression de luminosité ambiante.

Une expertise, confiée à REEL, est en cours pour réaliser un diagnostic urbain nocturne, estimer les consommations et proposer des solutions de gestion.

Le découpage par zones

Il ne s'agit pas, pour le concepteur lumière, d'éclairer à profusion avec des sources économes, mais bien de choisir ce que l'on éclaire et pendant combien de temps. Le sdal prévoit d'utiliser la composante lumière pour affirmer et renforcer les singularités identitaires

entre les différents types d'espaces du PUUV : espaces publics, privés, universitaires.

Les espaces publics seront traités dans une lumière chaude avec un indice de rendu des couleurs élevé (> 80) qui permettra de renforcer les liens entre le campus et la ville.

L'éclairage de l'axe Nord-Sud se distinguera par un traitement à la fois plus contemporain et plus intégré à l'architecture de l'université (éclairages encastrés, indirects). Il véhiculera une image singulière et marquée des espaces universitaires.

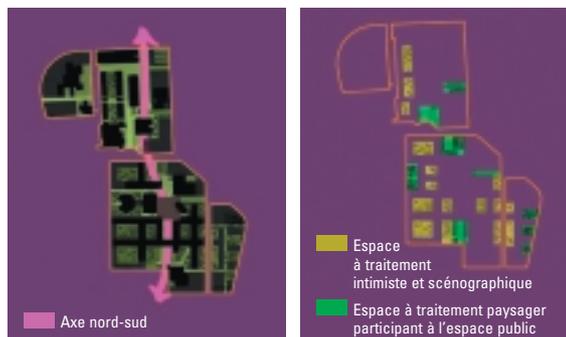
Les entrées, plusieurs bâtiments, les patios bénéficieront d'un traitement lumineux soigné mettant en valeur quelques éléments architecturaux ou végétaux, en veillant toujours à accorder une attention particulière à la vision lointaine du campus.

Enfin, deux pôles essentiels vont être aménagés. Il s'agit de la gare multimodale qui sera implantée au Nord du campus et de la place du Quartier, espace tampon à la fois sur le territoire universitaire et communal. Bien que jouant des rôles très différents au sein du campus, ces espaces seront marqués par un traitement lumineux contemporain et offrant un impact identitaire fort.

Une première opération dès 2007

Cette phase comprend l'aménagement et la mise en lumière de la zone b du sdal, axe qui naît au Nord du campus, traverse le bâtiment de la Présidence puis le forum pour finir à l'entrée Sud.

En parallèle, un cheminement Est-Ouest, partant de la cité Salvador Allende, qui sort à l'Ouest du campus, du côté de l'arrêt de bus actuel, sera aménagé



en tenant compte de toutes les extensions prévues ultérieurement (extension de la bibliothèque, création de résidences étudiants, etc.). Les mises en valeur des bâtiments, comme l'Institut Galilée, la bibliothèque, le forum seront traitées ultérieurement. Pour Gilles Andriot, *"le sdal nous permet d'avoir une vision à long terme de l'éclairage du campus et de pouvoir anticiper lors des diverses tranches de travaux. Cependant, nous sommes bien conscients que certaines mises en lumière, notamment architecturales, ne seront effectuées que bien plus tard car il s'agit là de travaux étroitement liés aux capacités d'investissement du maître d'ouvrage"*.

Cette première opération, dont le coût s'élève à 2 millions d'euros, a été financée en partie par le produit de la vente de terrains pour le passage du tramway à la Communauté d'agglomération Plaine Commune et en partie par des crédits exceptionnels accordés par le ministère de l'éducation nationale. Les travaux doivent débuter en 2007 et devraient finir à la fin de l'année.

1 Marie-Jo Delord, Secrétaire générale adjointe, université Paris 13.

2 Ex Bureau de la direction générale de l'enseignement supérieur.

3 Délégation interministérielle à la ville.